

CAP FINISTÈRE

PENN AR BED



Dispensé de timbrage BREST CTC

Social : vers une radicalisation

Lorsqu'il y a une grève maintenant, personne ne s'en aperçoit, avait cru bon d'ironiser Nicolas Sarkozy. Les mouvements du 29 janvier et du 19 mars lui ont démontré le contraire.

Surtout, contrairement à ce que tente de faire croire l'UMP et le patronat, les grands conflits sociaux n'ont pas disparu et ne sont pas l'apanage du secteur public. Mais les formes d'action ont évolué et ne sont pas prises en compte par les statistiques classiques de mesure des conflits sociaux.

Que disent les statistiques officielles sur l'évolution du nombre de jours de grèves ? Depuis les années 70, ils ont été divisés par dix. Ce chiffre est obtenu sur la base de journées individuelles non travaillées (JINT).

Cependant, de nombreux universitaires et spécialistes des relations sociales mettent

en doute la fiabilité de ces chiffres. Dans le secteur privé, les statistiques proviennent des déclarations effectuées par les inspecteurs du travail. Or, une étude de la DARES (ministère du Travail) a montré que 84 % des établissements, ayant connu au moins un arrêt de travail dans l'année, n'ont pas fait l'objet d'une déclaration. Le nombre de conflits est donc largement sous-estimé dans les données officielles. Sans doute parce que la forme des conflits évolue et que le temps de la grève classique, telle que l'on pouvait la connaître pendant "les 30 glorieuses", est révolue.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette évolution. D'abord, bien sûr, la crise économique et la montée du chômage. En période d'expansion économique, l'arrêt de la production peut être efficace. C'est moins vrai lorsque le pays compte plusieurs millions de demandeurs d'emploi.

L'organisation de la production aussi a changé. Les petites

SUITE PAGE 2

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 16/04/2009



EN CLAIR !

Il faut comptabiliser le temps de parole de Nicolas Sarkozy dans celui de l'exécutif, tout de suite.

La décision du Conseil d'État, saisi par le Parti Socialiste et ses parlementaires, est très claire.

Comment pourrait-il en aller autrement lorsque le président de la République s'adresse aux Français... dans une salle remplie de militants de l'UMP, comme récemment à Saint-Quentin, ville de Xavier Bertrand, secrétaire général de l'UMP. Les candidats du parti présidentiel ne s'en cachent même pas : c'est à l'Élysée qu'ont été confectionnées les listes aux sénatoriales et que seront élaborées celles pour les européennes et les régionales. Depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, le rôle et la fonction présidentiels ont considérablement évolué. Aujourd'hui, la voix du secrétaire général de l'Élysée a plus de poids que celle des ministres qui doivent exécuter les ordres. Le CSA doit en tenir compte dans le décompte des temps de parole.

PS 29

Eau : attention au simplisme

Comment faire la distinction entre une commune de droite et une commune de gauche ? C'est très simple, nous explique certains à gauche ou chez les Verts : "Il suffit de regarder comment est gérée l'eau. Si c'est en régie, c'est une commune de gauche, si c'est en délégation de service public, c'est une commune de droite".

La démonstration paraît en effet simple. Sauf que la réalité est bien plus complexe, comme l'illustre l'exemple de la commune de Daoulas, dont le maire est le socialiste Jean-Claude Le Tyrant.

Le porte-parole des Verts du pays de Landerneau-Daoulas, Serge Borvon, a violemment attaqué la municipalité de Daoulas. "Il est surprenant qu'une majorité municipale de gauche, et donc favorable aux services publics, abandonne au privé

la gestion d'un des plus importants services à la population", écrivait-il dans un communiqué publié le 18 mars.



Jean-Claude Le Tyrant

Mais il ne suffit pas d'un claquement de doigt pour qu'un maire puisse décider de municipaliser la gestion de l'eau dans sa commune.

Et, surtout, il est toujours préférable de lire les comptes-rendus officiels plutôt que de prêter attention à des rumeurs invérifiables. Si Serge Borvon s'en était donné la peine, il aurait pu constater que le conseil municipal de Daoulas n'a pas reconduit le contrat qui lie la commune avec Véolia. "Nous n'avons rien décidé. Le contrat en cours s'achève en 2010", souligne Jean-Claude Le Tyrant, "et nous ne savons pas

SUITE PAGE 2

Social : vers une radicalisation (suite)

Sous-estimés par les statistiques officielles, les conflits sociaux ont tendance à se multiplier

... unités ont pris la place des grandes forteresses ouvrières, les PME ont remplacé les usines.

En outre, le mode de gestion de la main-d'œuvre contribue à diviser les salariés selon leurs statuts.

Tous ces facteurs conduisent-ils à la fin des conflits sociaux ? Certainement pas. Il faut, pour s'en rendre compte, se reporter à l'enquête *Relations professionnelles et négociations d'entreprise (RÉPONSE)*. En 1993, 1998 et 2005, 3 000 entreprises, représentatives des 125 000 établissements de plus de 20 salariés du secteur marchand (hors agriculture), ont été étudiées.



Les grèves du 29 janvier et du 19 mars se sont vues

Des représentants des directions (PDG ou DRH) et des salariés (représentants du personnel ou délégués syndicaux) ont été interrogés sur la nature des relations sociales, au sein de l'entreprise, comme les changements organisationnels, les négociations ou les conflits.

Quels enseignements tirer de cette enquête ? Que les formes de revendications sont diverses. Ne prendre en compte que les JINT conduit inmanquablement à minimiser l'importance des conflits sociaux. Car, sans avoir recours à la grève classique, les salariés peuvent aussi effectuer des débrayages de quelques heures, manifester, signer des pétitions ou refuser d'effectuer des heures supplémentaires.

En analysant les trois enquêtes *RÉPONSE*, on constate une augmentation significative du nombre d'entreprises ayant connu une des formes de conflit social. Entre 1996 et 1998, elles n'étaient que 21 %, alors que, entre 2002 et 2004, la proportion est passée à 30 %. Rapporté au nombre de salariés impliqués dans les conflits collectifs, cela donne une progression de 39 à 47 %.

Les conflits portent essentiellement sur des questions salariales (50 % des établisse-

ments concernés par une lutte sociale), viennent ensuite les questions de temps et d'aménagement du temps de travail (29 %), de climat et de relation sociale (22 %), puis d'emploi et de licenciements (21 %) et, enfin, les conditions de travail (15 %).

C'est dans le secteur industriel que les mouvements sont les plus nombreux. Viennent ensuite les banques et les transports. Le commerce, les services et le bâtiment sont des secteurs beaucoup moins conflictuels.

Deux facteurs expliquent le développement des luttes sociales. D'abord, la taille des entreprises. Plus elles sont grandes, plus les conflits sont nombreux.

Ensuite, la présence ou l'absence syndicale influe considérablement sur le recours à des actions collectives, ce qui tend à tordre le cou à l'idée selon laquelle les organisations syndicales seraient incapables d'organiser les salariés.

D'autres éléments, comme le recours aux prud'hommes (42 % en 2004 contre 36 % en 1996) ou les sanctions contre des salariés (72 % en 2004 contre 66 % en 1996) montrent que les relations sociales tendent à se radicaliser.

D'ailleurs, dans une note de conjoncture sociale, d'octobre 2008, l'association des DRH s'inquiétait de la dégradation du climat social et invitait les chefs d'entreprise à prendre au sérieux *"une remontée de la conflictualité"*.

Et c'est précisément, à ce moment, que Nicolas Sarkozy décide de jeter de l'huile sur le feu. En effet, comment peut-on à la fois se réjouir que les grèves ne se voient pas, ne tenir aucun compte de la mobilisation de millions de personnes qui descendent dans les rues et, dans le même temps, dénoncer des salariés menacés de perdre leur emploi qui retiennent quelques heures les cadres ou les dirigeants de leur entreprise ? Qui sème le vent récolte la tempête.



Vers une radicalisation des conflits ?

Eau : attention au simplisme (suite)



Une eau de qualité pour les usagers

... encore si nous opterons pour la poursuite de l'affermage ou le retour en régie".

Ce genre de contrat ne peut être dénoncé de manière unilatérale. Il existe des règles qu'il convient de respecter. D'abord la consultation des entreprises susceptibles d'assurer la mission de service public dans la commune.

Dans le même temps, la municipalité de Daoulas a commandé à la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) une étude sur les avantages et les inconvénients de la gestion directe. La majorité du conseil municipal

Il ne suffit pas de crier régie, régie, régie !

de Daoulas est plutôt favorable à la municipalisation de l'eau. Mais il ne suffit pas de crier régie, régie, régie ! Encore faut-il que cela se traduise par un service et un prix équivalent ou meilleur pour l'usager.

"Cette étude nous permettra de disposer de tous les chiffres de manière à ce que nous puissions choisir la meilleure solution pour les habitants de Daoulas", explique le maire de la commune. *"C'était le sens du vote du 23 février. Nous n'avons pas reconduit le contrat avec Véolia, nous avons lancé la procédure de renouvellement de cette délégation de service public"*.

Les explications du maire de Daoulas n'ont, semble-t-il, pas convaincu le porte-parole des Verts du pays de Daoulas-Landerneau. Très attaché au service public, ce dernier nie toute compétence à la DDEA *"qui ne peut être considérée comme une référence en matière de gestion de l'eau, quand on voit sa responsabilité dans la dégradation de la qualité de la ressource"*.

La conclusion de cette affaire interviendra à l'automne. Comme à Brest ou Quimper, le choix des élus socialistes ne sera guidé que par un critère : la qualité et le prix du service rendu à la population.

La parité, partout

"Le Féminisme du 21^e siècle reste à inventer", estime Anne Graziana, secrétaire fédérale en charge de la parité et animatrice de la commission droits des femmes, qui a tenu sa première réunion, le 17 mars à Châteaulin.

"Nous étions une vingtaine à participer à cette rencontre, destinée à définir les axes de travail de la commission, pour les trois années qui viennent", explique la secrétaire fédérale. "Il y a tant à faire, mais nous avons été obligés de nous concentrer sur trois chantiers prioritaires".

En premier lieu, l'évaluation de la législation actuelle. Les inégalités femmes hommes restent criantes, même si de nombreuses lois ont été votées. Face à ces inégalités, il convient d'effectuer un recensement des textes législatifs et surtout de vérifier la manière dont ils sont appliqués.

La loi sur la parité, votée sous le gouvernement de Lionel Jospin, a permis d'augmenter significativement le nombre des élues. Cependant, un effort particulier de formation et de conseils doit être effectué en direction des militantes car, trop souvent encore, les militantes sollicitées pour prendre des res-



Anne Graziana, secrétaire fédérale à la parité

ponsabilités ou se présenter à des élections ont tendance à répondre : "je ne saurai pas faire". Mais, une fois élues, elles se révèlent tout aussi capables et compétentes que les hommes. "Nous pourrions mettre en place un réseau d'élues et d'anciennes élues qui apporteraient leur expérience et leurs conseils aux futures candidates", propose Anne Graziana.

Les réactions des militantes sont symptomatiques d'un état d'esprit qu'il convient de comprendre. C'est tout l'objet du troisième chantier, plus idéologique que les deux précédents : permettre aux adhérents de la Fédération de comprendre les mécanismes des dominations masculines, notamment en invitant des universitaires pour des conférences.



Redevenez le parti de la gauche !

Avec
Olivier Smadja

Rien ne va plus pour les travaillistes israéliens ! Non seulement ils ont été sanctionnés aux dernières élections législatives mais, en plus, leur chef de file, Ehud Barak, accepte de rentrer dans le gouvernement de Benyamin Netanyahu aux côtés de la droite extrême et des partis religieux. Pour Olivier Smadja, secrétaire de la section Yitzhak Rabin et membre du bureau fédéral de la fédération des Français de l'Étranger (FFE), le Parti Travailliste doit profondément se réformer.

Cap Finistère : Qu'est-ce que la section Yitzhak Rabin ?

Olivier Smadja : Nous sommes la section des socialistes français vivant en Israël, une des 70 sections de la fédération des Français de l'Étranger. Nous existons depuis deux ans et nous comptons une quinzaine d'adhérents et plus de cent sympa-

thisans. Nos débats portent beaucoup sur la vie quotidienne des expatriés. La plupart d'entre nous sommes aussi engagés dans des associations pour le dialogue israélo-palestinien comme "La Paix maintenant". Nous entretenons aussi des relations avec des partis frères comme le Meretz et surtout le Parti Travailliste.

Cap Finistère : Justement, comment analyses-tu les résultats des dernières législatives pour les travaillistes ?

Olivier Smadja : Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un grand parti, fondateur de l'État d'Israël. C'est lui qui a inventé le système des kibboutz et qui est à l'origine de toutes les grandes conquêtes sociales pour les salariés israéliens.

Mais, depuis quelques années, il s'est trop aligné sur les positions du Likoud, il est devenu un parti de centre-gauche qui a participé à toutes les coalitions gouvernementales. Une grande partie de ses électeurs se sont tournés vers Kadima, le parti

de centre-droit né d'une scission au sein du Likoud, le parti de la droite israélienne.

Cap Finistère : Et c'est précisément à ce moment qu'Ehud Barak entre au gouvernement Netanyahu. Il faut y voir de l'opportunisme ou le signe qu'Israël est en danger ?

Olivier Smadja : Israël est en danger, mais pas plus aujourd'hui qu'hier. Si c'était le cas, Netanyahu aurait bâti un gouvernement d'union nationale avec Kadima. Or, le parti de Tzipi Livni ne participe pas au gouvernement. Malheureusement, je crois que Barak était prêt à tout pour rester ministre de la Défense. Simplement.

Cap Finistère : La gauche israélienne pourra-t-elle se relever ? Une alliance Meretz/travaillistes est-elle envisageable ?

Olivier Smadja : Sans doute, mais au prix d'un profond travail de réflexion idéologique de manière à proposer de vraies solutions de gauche dans le domaine social, agricole et industriel. Quant au Meretz, dont nous partageons une partie des positions, il est encore trop "intellectuel" et coupé des réalités du peuple israélien.

Rendez-vous

25 avril

De 10 heures à midi : Matinée de formation sur l'Europe, avec Olivier Castric et Gilbert Le Bris, salle Jean-Moulin à Bannalec.

27 avril

18 h 30 : Conseil fédéral, au local du PS à Brest.

28 avril

20 h 00 : Réunion publique avec Pierre Moscovici, Halles St-François à Quimper.

1^{er} mai

Le Parti Socialiste appelle tous ses adhérents et sympathisants à participer aux manifestations.

6 mai

18 h 30 : Secrétariat fédéral, au siège de la Fédération à Quimper, 26 B, rue Aristide-Briand.

16 mai

De 10 heures à midi : Réunion du groupe "Défense", animé par Patricia Adam, au local du PS, 13, rue de Portzmoguer à Brest.

7 juin

De 8 h 00 à 20 h 00 : Élections européennes.

S'abonner :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 15 €
Abonnement de soutien :
à partir de 20 €

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste.

Annonces légales & judiciaires

SARL LOUDEAUTO

Société à responsabilité limitée
au capital de 38 112,25 euros

Siège social : 68, boulevard de Penthièvre
22600 LOUDEAC
418 955 233 RCS SAINT-BRIEUC

D'un procès verbal d'Assemblée Générale mixte du 20 mars 2009, il résulte que :
- L'objet social de la Société sera modifié, à compter du 01/04/2009, et comprendra les activités suivantes : - vente de tous articles de bricolage, décoration, jardinage, matériaux, motoculture, cadeaux - vente de tous articles nécessaires à l'entretien et à l'aménagement de la maison et du jardin. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

- Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 01/04/2009, celle suivante :

"BRICOFUESNANT". L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/04/2009, de LOUDEAC (Côtes d'Armor) 68, boulevard de Penthièvre, à BÉNODET (Finistère) 73, route de Clohars-Fouesnant. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

- Thierry CARRE - 73, route de Clohars-Fouesnant à BÉNODET (29) - a été nommé gérant à compter du 1^{er} avril 2009 en remplacement d'André CARRE, gérant démissionnaire.

Dépôt légal au greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER.

Pour avis,
Le représentant légal.

Michel PETERS - AVOCAT

20, quai Commandant-Malbert
29200 BREST

Tél. 02 98 80 02 64 - Fax 02 98 43 18 46
Courriel : michel.peters@jurisproscm.com

CESSION DE DROIT AU BAIL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BREST du 31 mars 2009, Madame Isabelle PICHON, épouse ARZEL, exerçant en entreprise individuelle sous le numéro 478 356 132 sous l'enseigne "DÉSIR DE CRÊPES", à BREST (29200) 3, rue de Lyon,

A cédé à la Société "BAR EN BOL", SARL au capital de 4 000 euros, en cours de formation, ayant son siège social à BREST (29200) 3, rue de Lyon,

Le droit au bail des locaux sis à BREST (29200) 3, rue de Lyon, pour le temps restant à courir au bail du 17 décembre 2003, et ce à compter du 1^{er} avril 2009, moyennant le prix de VINGT HUIT MILLE EUROS (28 000 €).

Les oppositions seront reçues par la SELARL MICHEL PETERS, SELARL d'Avocats domiciliée à BREST (29200) 20, quai du Commandant-Malbert.

Dépôt légal des formalités au Greffe du tribunal de commerce de BREST.

Pour avis.

EN SAVOIR PLUS ...

71% des Finistériens approuvent l'action du Conseil général

La dernière livraison de *L'observatoire de l'opinion dans le Finistère*, réalisé à la fin du mois d'octobre 2008 par l'IFOP, est riche d'enseignements.

Les Finistériens restent optimistes en ce qui concerne l'avenir de leur département (64 %) ou de leur situation personnelle (59 %) malgré la crise. Mais alors que, en 2006, le principal sujet de préoccupation portait sur la pollution, en 2008, c'est la précarité sociale qui domine.

71 % des Finistériens considèrent que le Conseil général agit efficacement. 91 % des Finistériens considèrent qu'à l'avenir le Cg29 devrait consacrer au développement durable des moyens encore plus importants. La satisfaction détaillée des Finistériens en matière d'action publique demeure élevée :

Michel PETERS - AVOCAT
20, quai Commandant-Malbert
29200 BREST

Tél. 02 98 80 02 64 - Fax 02 98 43 18 46
Courriel : michel.peters@jurisproscm.com

Suivant acte sous seing privé en date à BREST du 30 mars 2009, enregistré à la Recette des Impôts de BREST Ponant le 1^{er} avril 2009, bordereau n° 2009/396 case n° 5,

Monsieur Philippe LATTANZIO, demeurant à BREST (29200) 29, rue Barbès, a cédé :

à la Société DA VINCI, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000 euros, ayant son siège social à BREST (29200) 6, rue Louis-Pasteur, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 499 297 422, représentée par Monsieur Philippe LATTANZIO,

Les éléments résiduels du fonds de commerce d'épicerie fine italienne, de vente de boissons alcoolisées, de fabrication de plats préparés à emporter, sis et exploité à BREST (29200) 2, rue Duquesne, moyennant le prix de 131 000 euros dont 21 000 euros d'éléments incorporels et 110 000 euros d'éléments corporels.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont eu lieu rétroactivement le 1^{er} décembre 2008.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de la SELARL MICHEL PETERS, SELARL d'Avocats domiciliée à BREST (29200) 20, quai du Commandant-Malbert.

Pour avis.

88 % pour le réseau routier, 84 % pour le transport scolaire, 84 % pour l'accès aux sports, 78 % pour l'accès à la culture, 76 % pour les transports en commun, 74 % pour la préservation des paysages et du littoral, 73 % pour la protection de l'enfance, 72 % sur l'accès aux technologies de l'information de la communication, 70 % pour la construction et l'entretien des collèges, 70% pour le traitement des déchets, 66 % pour la prise en compte du développement durable, 65 % sur la qualité de l'eau, 65 % sur la promotion de la langue bretonne, 56 % pour l'accès au logement, 53 % sur les actions à l'égard des personnes âgées.

Aux yeux des Finistériens, les deux domaines dans lesquels le Conseil général devrait consacrer plus de moyens sont l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (54 %) et la situation de l'emploi (46 %). Les trois autres domaines d'investissements prioritaires sont l'accompagnement des personnes âgées (38 %), le bon usage de l'argent public (34 %) et les actions à l'égard des personnes handicapées (34 %).

Viennent, ensuite, le développement économique (22 %), la qualité de l'eau (21 %) et l'accès au logement (20%).

91 % des Finistériens lui reconnaissent un "rôle important" et considèrent que c'est un "organisme utile", (31 % le considèrent même comme "très utile").

Changement de secrétaire à Saint-Renan

Les adhérents socialistes de Saint-Renan ont élu François Bervas comme secrétaire et Gilles JAN comme trésorier.

En cas de déménagement,
pour continuer à recevoir
Cap Finistère,
merci de nous préciser
votre nouvelle adresse.